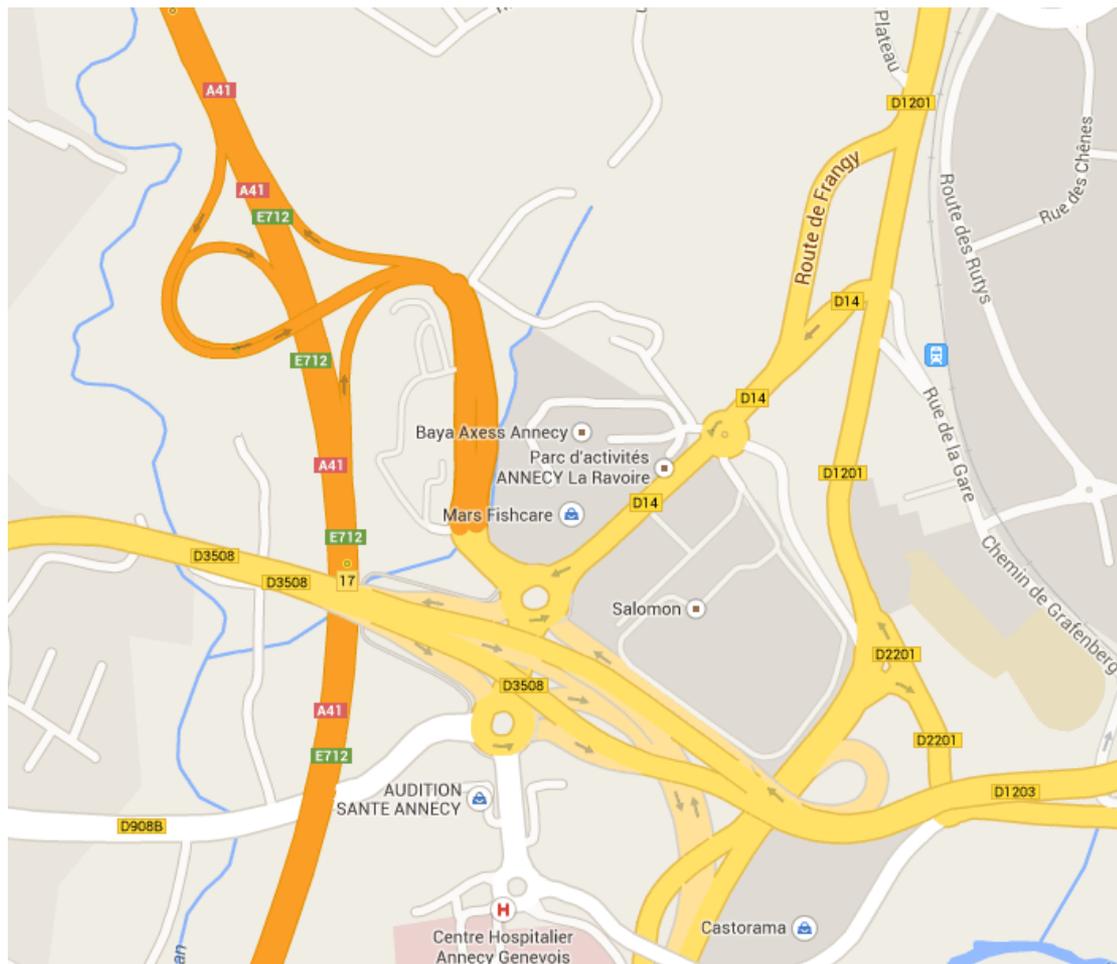


**Un nouvel aménagement de sécurité
sur le réseau routier départemental**

« La Vague »

Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »

CADRE :

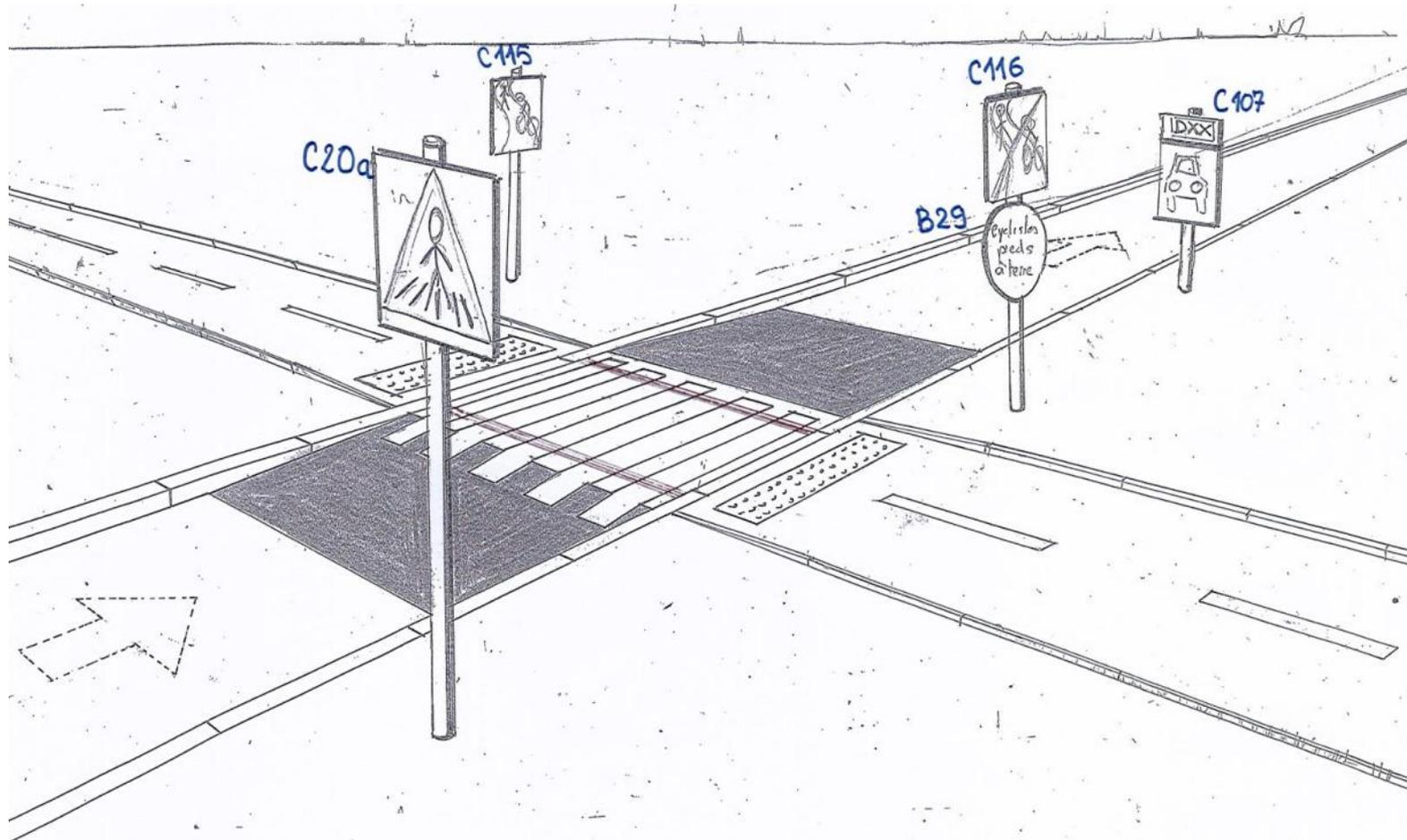
- Hors agglomération
- Milieu périurbain dense
- Échanges routiers complexes
- Mouvements piétons et 2 roues importants
- Mixité modes doux – véhicules motorisés
- Vitesses élevées
- Accroissement des mouvements et des conflits

Aménagement de sécurité – « La Vague »

ENJEUX :

- Maintenir les flux routiers sans entrave excessive
- Sécurisation des modes doux
- Aménagements conformes et admissibles
- Anticipation de l'évolution du trafic
- Apporter une « réponse cadrée » à la demande de la C2A

Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »



Aménagement de sécurité – « La Vague »

Bilan :

- Une contrainte peu élevée pour les usagers motorisés, mais perceptible
- Pas d'accidents en conflit à ce jour
- Un aménagement bien admis avec des retours plutôt positifs
- Une signalisation perfectible
- Une diffusion progressive

**=> Un aménagement dont l'emploi doit rester
« cadré »**